

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE

### ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N°4 ET LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2025-494 en date du 10 septembre 2025, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les procédures de modification n°4 et de révision alléguée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur les projets de modification n°4 et de révision sous format alléguée (avec examen conjoint) du PLU de Saint-Symphorien-sur-Coise pour une durée de 31 jours à compter du 3 octobre 2025 à 9h00 jusqu'au 3 novembre 2025 à 17h00.

Le projet de modification n°4 du PLU porte sur : des évolutions concernant les emplacements réservés, des évolutions de zonage (Lycée Champagnat, prise en compte du risque de ruissellement à proximité de Grange Église, intégration de la résidence d'entreprises en UI, reclassement en zone UA des anciens ateliers qui n'ont plus de vocation d'activités), des rectifications d'erreurs matérielles sur des OAP, des adaptations de règlement (ajout de dispositions générales pour réglementer les isolations thermiques par l'extérieur et l'implantation des antennes relais, amélioration de la lisibilité de certaines règles, compléments de règles existantes concernant le commerce et le stationnement, prise en compte des besoins d'évolution des constructions en préservant les qualités architecturales, précisions...).

Le projet de révision alléguée n°2 du PLU est de prendre en compte un projet à vocation économique en permettant l'extension très limitée de la zone Ulc, située Avenue Emmanuel Clément, sur la zone naturelle (zone N) et en la « compensant » par une superficie équivalente prise sur la zone UIC sur le talus boisé existant (restitué ainsi en zone naturelle – zone N).

La personne responsable du plan local d'urbanisme est la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise, représentée par son Maire Monsieur Jérôme BANINO.

Toute information relative à la modification n°4 ou à la révision alléguée n°2 du plan local d'urbanisme peut être demandée auprès de la Mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise 90 Place du Marché, 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE - 04 78 44 37 57 ou par courrier électronique à : [enquetepublique@saintsym.fr](mailto:enquetepublique@saintsym.fr)

Au terme de l'enquête publique, le Conseil municipal approuvera la modification n°4 et la révision alléguée n°2 du PLU, éventuellement modifiées, pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- L'arrêté d'enquête publique ;
- La note de présentation non technique, conforme à l'article R. 123-8 2° du code de l'environnement ;
- Le projet de modification n°4 du PLU comprenant : les pièces administratives liées à la procédure, les avis des Personnes Publiques Associées incluant la décision de l'Autorité environnementale, un rapport de présentation et les pièces modifiées (zonage, OAP, règlement et cahier des emplacements réservés) ;
- Le projet de révision alléguée n°2 du PLU comprenant : les pièces administratives liées à la procédure, le PV de synthèse de la réunion d'examen conjoint incluant la décision de l'Autorité environnementale, un rapport de présentation, le zonage modifié et le résumé non technique.

Conformément à la décision de l'Autorité environnementale n°2025-ARA-AC-3897, du 29 juillet 2025 la modification n°4 n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet de révision alléguée n°2 a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation environnementale et le résumé non technique figurent dans le rapport de présentation. En vertu de l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme, le projet de révision alléguée n°2 a été transmis pour avis à l'autorité environnementale. Celle-ci a informé de l'absence d'avis le 2 septembre 2025. Le justificatif de l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale n°2025-ARA-AUPP-1652 est joint au dossier d'enquête publique.

Par décision n°E25000114/69 en date du 3 juillet 2025 du Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Robert BOUGEREL, retraité, comme commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Jack CEGARRA comme commissaire enquêteur suppléant

L'enquête publique se déroulera pendant une 31 jours à compter du 3 octobre 2025 à 9h00 jusqu'au 3 novembre 2025 à 17h00 à la Mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise 90 Place du Marché, 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- En version numérique à l'adresse suivante : <https://www.saint-symphorien-sur-coise.fr/>
- En version papier consultable gratuitement à la Mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise, à l'adresse susvisée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions à l'adresse suivante : [enquetepublique@saintsym.fr](mailto:enquetepublique@saintsym.fr) en précisant « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur ».

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à Mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise 90 Place du Marché, 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE ou par courrier électronique à l'adresse : [enquetepublique@saintsym.fr](mailto:enquetepublique@saintsym.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- Soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Soit auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences en mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise :
  - o Le 17/10/2025 de 9h00 à 12h00
  - o Le 03/11/2025 de 14h00 à 17h00
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@saintsym.fr](mailto:enquetepublique@saintsym.fr) en précisant « à l'intention de Monsieur le Commissaire enquêteur »,
- Soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise 90 Place du Marché, 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE.

Les observations et propositions écrites et orales du public, reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale ou par voie électronique seront consultables à la mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise, siège de l'enquête publique.

Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié par la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département du Rhône.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis sera publié sur le site internet de la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise (<https://www.saint-symphorien-sur-coise.fr/>) et par affichage à la mairie.

Au terme de l'enquête publique, le registre d'enquête publique est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur transmet à la commune, dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le dossier et le registre d'enquête, ainsi que son rapport.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : <https://www.saint-symphorien-sur-coise.fr/>

Le Maire, Jérôme BANINO